



36 Bd de Stalingrad
24150 LALINDE
Tel : 05 53 73 56 20
Fax : 05 53 73 56 21
Mail : ccbdp@ccbdp.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BASTIDES DORDOGNE -PERIGORD**

Nombre de Conseillers en
exercice : 64
Présents : 58
- Titulaires : 53
- Suppléants : 5
Procurations : 3
Votants : 61
Pour : 61

L'an deux mille dix-neuf, le neuf Avril, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES des BASTIDES DORDOGNE-PERIGORD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle Jacques Brel, à LALINDE, sous la Présidence de Monsieur Christian ESTOR.

Date de convocation : 29/03/2019

PRESENTS : CALES Michel, COUILLARD Jean-Philippe, DEGUILHEM Thierry, MENARD Ghislaine, MORTEMOSQUE Dominique, MERCHADOU Alain, BALSE Maryse, LANDAT Sébastien, DESMAISON Bruno, DELFOUR Paul-Mary, SELOSSE Jean-Marie, CHAVAL Jean-Marie, MOURET Gérard, LAFAGE Jean-Louis, ROUGIER Robert, BOURRIER Christian, VERGEZ Christine, ESTOR Christian, PONS Catherine, COUDERC Michel, DROUILLEAU Anne-Marie, LAMBERT Gilbert, BOULLET Jérôme, BLANCHET Michel, TESTUT Thierry, GOUIN Jean-Marc, FAUGERES David, GOUJON Annick, CHIES Mérico, MONTEIL Jean-Claude, REGAMEY Nicole, PRETRE Jean-Pierre, MASNERI Patrice, CRESPO Christian, DANIEL José, DUPPI Fabrice, SEGALA Daniel, GRIMAL Christine, BONAL Pierre, ARMAND Marie-Thérèse, BOURLA Benoît, GRIMAL Daniel, MERILLOU Serge, MARTY Jean-Gabriel, DELAYRE Alain, RENOUX Denis, ALARY Carole, WROBEL Yves, CANZIAN Jean, CHANSARD Gérard, HEYRAUD Jean-Pierre, LAVILLE Philippe, PISTORE Magalie, CHASSAGNE Éric, KUPCIC Roland, MARTIN Gérard, BRUNAT Jean-Marie, FRIGOUT Nathalie.

n° 2019 - 04 – 01.e.2

OBJET :

Vote des Taux 2019

TAXE D'HABITATION

**TAXE FONCIÈRE SUR
LE BÂTI**

**TAXE FONCIÈRE SUR
LE NON BÂTI**

Le Président rappelle au conseil qu'en plus de la fiscalité professionnelle, la communauté de communes perçoit une fiscalité additionnelle sur les taxes ménages.

Il rappelle qu'en 2018, les taux de fiscalité additionnelle ont été fixés pour équilibrer le budget de la manière suivante :

le taux de Taxe d'Habitation à 7.69 %,

le taux de Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) à 4.5%.

le taux de Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties (TFNB) à 3.71%.

Le Président propose de maintenir ces taux pour l'année 2019.

Le Conseil accepte cette proposition et **VOTE pour 2019 :**

- un taux pour la Taxe d'Habitation (TH) de 7.69 %
- un taux pour la Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) de 4.5%
- un taux pour la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB) de 3.71 %.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Lalinde, le 10 avril 2019

Le Président,


Christian ESTOR



AR PREFECTURE

024-200034833-20190409-2019_04_01E2-DE
Regu le 10/04/2019